

C.3 – LA DIVERSITE DU PARC



RÉSIDENCES PRINCIPALES SELON LE NOMBRE DE PIÈCES À AZÉ (2014-2020)

SOURCE : INSEE, RP2014 À 2020 EXPLOITATIONS PRINCIPALES



Les données INSEE révèlent que les résidences principales au sein de la commune sont en grande majorité des maisons de très grande taille, dont la plupart comprennent 5 pièces et plus. La commune recense néanmoins 6 studios, 40 T2 et 52 T3. Plus le nombre de pièces est important, plus le type de logement est représenté en nombre dans le village.

Point focus - L'augmentation du besoin en surface habitable par habitant

La surface moyenne par habitant des logements métropolitains a progressé rapidement dans les années 70 et 80 puis plus lentement après 1990. Elle a augmenté de 10m² depuis 30 ans. Cette tendance est vérifiée pour les maisons individuelles (dont la proportion par rapport aux appartements ne cesse d'augmenter), alors que le chiffre pour les appartements, après avoir stagné pendant 25 ans, est en léger recul. En 2013, la surface moyenne par habitant s'élevait à 45,1m² pour les maisons individuelles contre 32,4m² pour les appartements.

Le nombre moyen de pièces par logements et par habitant a également augmenté depuis 30 ans, tant dans les maisons (2 pièces/habitant en 2013) que dans les appartements (1,5 pièce/habitant en 2013.)

La taille des logements explique l'attractivité de la commune pour les ménages voulant profiter de vastes espaces et qui trouvent à Azé les possibilités foncières de mener à bien un tel projet. Les petits ménages comme les jeunes familles qui ne disposent pas nécessairement des ressources financières nécessaires ou dont le projet de vie ne permet pas de s'attacher à une propriété doivent se replier sur une offre de logements plus petits. De plus, si ce type de logements est le plus attractif, il est rappelé qu'il ne convient pas non plus aux séniors, notamment à ceux vivant seul et/ou en perte d'autonomie. De même, les très grands logements ne sont pas toujours adaptés à la diversité de formes familiales (familles monoparentales notamment).

Le manque de diversité d'un parc de logements est susceptible de pousser certains habitants à quitter le territoire afin de trouver un logement plus adapté à leurs besoins. Le manque de diversité peut concerner notamment la taille moyenne des logements ou le niveau de revenus nécessaire pour y

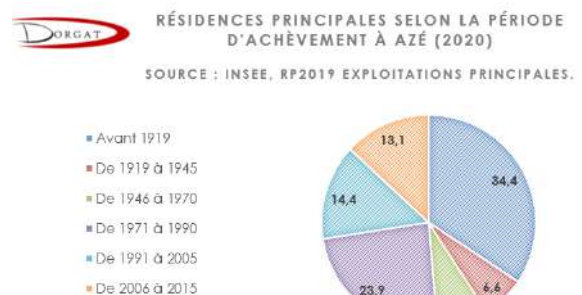
¹ Source : INSEE, Enquêtes logement 2006 et 2013

accéder. Un relatif déficit de petits logements est observé à Azé, constat coutumier dans les zones périurbaines.

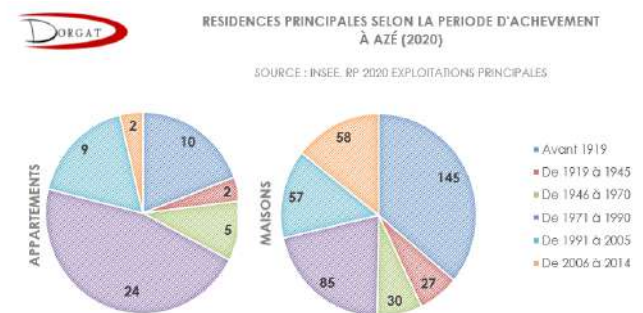
Concernant l'adéquation offre-demande en termes de niveau de revenus, la commune fait état d'une offre en logement social assez développée. Les données de l'INSEE pour 2020 mettent en effet en évidence l'existence de 39 logements de type HLM, soit environ 8.3% du parc total, ce qui est plutôt significatif eu égard au caractère de commune rurale et de la localisation du village.

En somme, le grand pavillon est un élément caractéristique et d'attractivité qu'il convient de préserver car les ménages recherchent à Azé un logement offrant des prestations qui permettent de profiter du cadre de vie naturel (notamment la présence d'un jardin) tout en bénéficiant de la proximité des pôles. Une amorce de diversification de l'offre de logements se fait jour dans la commune afin de mieux anticiper les besoins, notamment ceux des revenus modestes. Un enjeu de diversification des tailles de logements est mis en évidence afin de répondre au vieillissement de la population, aux recompositions familiales ou encore au desserrement des ménages...

En matière d'ancienneté des logements, 41 % sont antérieurs à 1945. Un relatif cachet ou intérêt patrimonial au regard de leur ancienneté peut être envisagé pour les 34.4% ayant été achevés avant 1919 dans la mesure où ils mettent en œuvre des techniques et matériaux de constructions qui relèvent globalement de méthodes traditionnelles, inhérentes au territoire.



Cette part considérable des logements anciens doit être questionnée pour savoir si une corrélation existe avec l'explosion de logements vacants sur les 10 dernières années. Ces derniers sont-ils insalubres ou nécessitent-ils de gros travaux ? De même, il est parfois constaté que plus la part des logements anciens est importante, plus la part des logements vacants l'est également et ce compte-tenu des problèmes de successions parfois rencontrés sur les territoires.



La question de l'adaptation du bâti existant aux besoins et désirs des ménages est un sujet important, susceptible d'avoir une réelle incidence sur le parc de logements vacants.

Les 59% restants sont le fruit de la reconstruction d'après-guerre, du boom immobilier des Trente Glorieuses et du développement pavillonnaire qui se poursuit depuis les années 1990. Environ 51.4% des habitations ont été construites après 1971, ce qui témoigne de la forte construction enregistrée dans la commune depuis environ 50 ans. Pour répondre aux questions précédentes, une part importante du parc immobilier est donc assez récente, ce qui garantit son adaptation aux besoins et nécessités actuels en termes de confort de logements, même s'il a été vu qu'il manque quelque peu de diversité pour s'adapter aux tendances d'évolution des modes de vie (vieillesse et desserrement des ménages).

Le nombre d'appartements construits a été le plus important entre 1971 et 1990, ce qui démontre une amorce de diversification du parc de logements.

Equipement automobile des ménages						
	2009		2014		2020	
Ensemble des ménages	422	100%	427	100%	475	100%
Au moins un emplacement réservé au stationnement	333	78,9%	320	74,9%	348	73,2%
Au moins une voiture	392	92,9%	399	93,4%	444	93,4%
1 voiture	164	38,9%	160	37,5%	174	36,6%
2 voitures ou plus	228	54,0%	239	56,0%	270	56,7%
<i>Source INSEE</i>						

Dans l'ensemble, le taux d'équipement automobile des ménages est resté stable entre 2009 et 2020. Le pourcentage de ménages possédant au minimum 1 voiture a augmenté de 0.5 points, passant de 92.9% à 93.4%. Le nombre de ménages possédant au moins un emplacement dédié au stationnement a progressé de 333 à 348.

Entre 2009 et 2020, la part des ménages possédant 1 véhicule s'est réduite de 38.9% jusqu'à 36.6%, tandis que la part de ceux possédant 2 voitures ou plus a cru de 54% en 2009 à 56.7% en 2020.

La motorisation des ménages est donc très importante à Azé, ce qui est caractéristique d'une commune rurale intégrée dans l'aire d'attraction d'un pôle tel que celui de Mâcon. La dynamique de périurbanisation qui a soutenu le développement démographique de la commune explique notamment cette importance du véhicule individuel, d'autant plus au regard de l'accessibilité et de la connexion du village aux grandes infrastructures routières : RD82 ou autoroute A6.

Il apparaît que l'offre de logements sur la commune d'Azé trouve un **public spécifique : les ménages désireux de concrétiser leur rêve pavillonnaire pour profiter d'un cadre de vie rural privilégié tout en bénéficiant d'accès aux infrastructures desservant les pôles**. Les ménages, en particulier des couples avec enfants ou désireux de construire une famille, viennent y trouver (ou y bâtir) des **pavillons de grande taille**.

La diversification du parc de logements déjà engagée est à promouvoir pour conserver une certaine mixité sociale et générationnelle en ce qu'elle permet de répondre aux nouvelles demandes et participe au maintien d'un dynamisme démographique.

L'attention est toutefois attirée sur le patrimoine bâti du bourg lequel reste très important compte tenu de la part des logements érigés avant 1945

Un véritable enjeu tenant en un maintien du dynamisme démographique est identifié (notamment en contrant la tendance naturelle au vieillissement de la population), afin d'assurer le renouvellement de la population et de pérenniser les équipements collectifs.

FICHES SYNTHÈSE : LOGEMENTS

Les éléments clés et les enjeux en présence :

- Un vaste parc de logements en croissance, caractérisé par une part prépondérante de résidences principales
- Une commune attractive, caractérisée par une part importante logements anciens qui doit être évaluée au regard des enjeux liés à la réhabilitation, la vacance ainsi que la préservation du patrimoine (estimer le potentiel à mobiliser au titre des capacités de renouvellement)
- Une amorce de diversification du parc, notamment orientée vers de plus petits logements permettant de répondre aux besoins de certains habitants (notamment les séniors).
- Un parc globalement récent et adapté aux besoins et envies des ménages.
- Une motorisation des ménages qui progresse et tend globalement à croître.

Exemples de prise en compte dans le PLU : Accompagner les réhabilitations avec une réglementation adaptée, développer des zones d'urbanisation à plus ou moins long terme et phaser leur ouverture pour maîtriser la croissance démographique. Prendre en compte le potentiel de renouvellement lors de la définition des besoins de logements. Adopter et adapter des règles d'urbanisme favorisant la production de logements variés en adéquation avec la valeur patrimoniale et architecturale des constructions.

III. ANALYSE COMMUNALE



LES COMPOSANTES ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

A.1 – L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Données de cadrage

L'analyse de la population active est un indicateur permettant de mesurer l'attractivité économique du territoire. La population active au sens du recensement de la population comprend les personnes qui déclarent :

- Exercer une profession (salariée ou non) même à temps partiel ;
- aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprenti, stagiaire rémunéré ; - être chômeur à la recherche d'un emploi² ou exerçant une activité réduite ; - être étudiant ou retraité mais occupant un emploi ;
- être militaire du contingent (tant que cette situation existait).

Cette population correspond donc à la population active occupée à laquelle s'ajoutent les chômeurs en recherche d'emploi et les militaires du contingent tant que cette situation existait.

À l'inverse, la population inactive comprend les personnes qui ne sont ni en emploi (selon le bureau international du travail [BIT]), ni au chômage : étudiants et retraités ne travaillant pas en complément de leurs études ou de leur retraite, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler...

Population de 15 à 64 ans par type d'activité						
	2009		2014		2020	
Ensemble de la population de 15 à 64 ans	666	100%	670	100%	673	100%
Population d'actifs		71,9%		74,5%		79,4%
Dont actifs ayant un emploi		67,0%		68,2%		74,3%
Dont chômeurs		4,9%		6,4%		5,1%
Population d'inactifs		28,1%		25,5%		20,6%
Dont élèves, étudiants		5,6%		6,2%		4,6%
Dont retraités		10,8%		8,6%		7,5%
Dont autres inactifs		11,7%		10,6%		8,6%
<i>Source INSEE</i>						

Globalement, l'analyse du tableau ci-dessus permet de dresser un constat principal : le taux d'actifs augmente sur le territoire d'Azé entre 2009 et 2020 témoignant d'une population de plus en plus active, alors même que la population a augmenté, ce qui indique que les ménages qui s'installent à Azé sont des ménages actifs.

Concernant la situation de l'emploi, le taux de chômage s'est réduit à environ 5.1% en 2020, après un pic à 6.4% en 2014. Il est ici possible de voir les effets de la crise économique du début des années 2010 et le retour progressif à l'emploi.

Concernant les inactifs, leur part diminue de 28.1% à 20.6% entre 2009 et 2020. La part des élèves/étudiants diminue de 5.6% en 2009 à 4.6% en 2020 tout comme la part des retraités qui diminue de 10.8% en 2009 à 7.5% en 2020.

Cette diminution importante pourrait expliquer en partie le départ de certains habitants sur la période récente : les élèves et étudiants partent suivre leurs enseignements dans les centres urbains, notamment les établissements du secondaire de l'agglomération Mâconnaise et du supérieur des agglomérations Dijonnaise, Lyonnaise ; tandis que certains retraités ayant des problématiques de dépendance peuvent partir dans des structures adaptées (EHPAD, maisons de retraite par exemple).

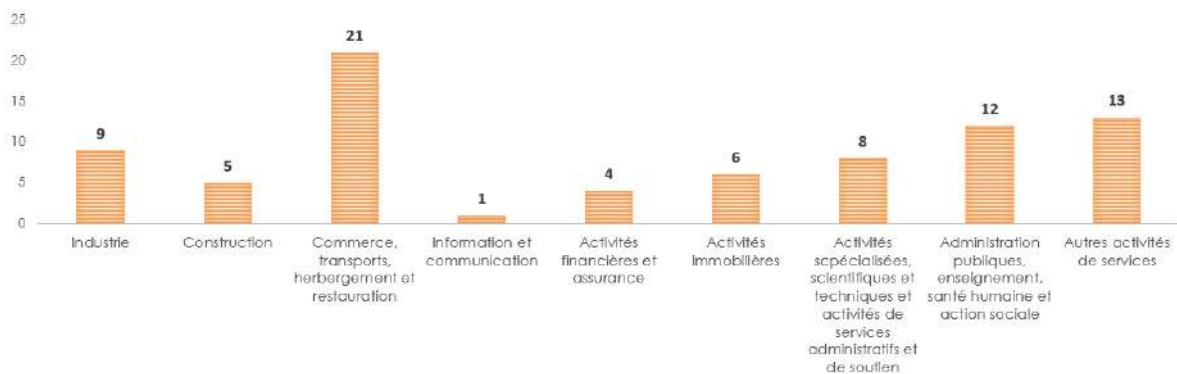
L'enjeu en présence est celui qui vise à accueillir de jeunes ménages afin de prévenir le vieillissement et de pérenniser les équipements dédiés à la jeunesse (notamment les équipements scolaires).

Caractéristiques de l'activité économique



NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ À AZÉ
(AU 31/12/2020)

SOURCE : INSEE, REE (SIRENE) - CHAMP : ACTIVITÉS MARCHANDES HORS AGRICULTURE



Afin de mieux appréhender l'analyse des caractéristiques de l'activité économique à Azé, la notion d'établissement sera privilégiée plutôt que celle d'entreprise, permettant de prendre en compte les unités de production, qu'elles soient dépendantes ou non d'une maison mère.

« L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique... L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie. » (Source : INSEE)

Azé est une commune rurale appartenant à la couronne de Mâcon, ce qui justifierait par principe le nombre restreint d'établissements. Toutefois, les données INSEE indiquent la présence de 79 établissements sur le territoire communal au 31/12/2020, représentant tous les secteurs d'activité, ce qui est significatif.

Le secteur d'activité le plus représenté est celui du « commerce, transports, hébergements et restauration » avec 21 établissements, suivi des « autres activités de service » avec 13 établissements et celui de « l'administration publiques, enseignement, santé humaine et action sociale » avec 12 établissements. Il est donc légitime de constater que la commune, bien que rurale, dispose d'un tissu économique relativement développé et diversifié.

Il faut noter que ces données excluent l'activité agricole, laquelle est également représentée à Azé et sera détaillée dans le diagnostic agricole.

Mobilité et équilibre emploi-habitat

Emploi et activités	2009		2014		2020	
Nombre d'emplois sur la commune	224		270		271	
Actifs ayant un emplois résidant sur la commune	452		457		507	
Qui travaillent sur la commune	104	23,0%	114	24,9%	109	21,5%
Qui travaillent dans une autre commune	348	77,0%	343	75,1%	397	78,5%
<i>Source INSEE</i>						

Durant la période 2009-2020, Azé a connu une croissance du nombre d'emplois dans la zone passant de 224 à 271 emplois en 11 ans. Le nombre d'actifs ayant un emploi résidant dans la commune a suivi la même logique, en passant de 452 en 2009 à 507 en 2020.

Le nombre d'actifs qui travaillent sur la commune a crû entre 2009 et 2020 (passant de 104 à 109) malgré une augmentation à 114 actifs en 2014. Le taux reste faible (21.5% de la population active), mais cela est caractéristique d'une commune périurbaine, les actifs s'y installant pour y localiser leur logement et en anticipant la nécessité de réaliser des flux pendulaires pour rejoindre les pôles d'emplois alentours (notamment l'agglomération Mâconnaise).

ACT T2 - Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2020

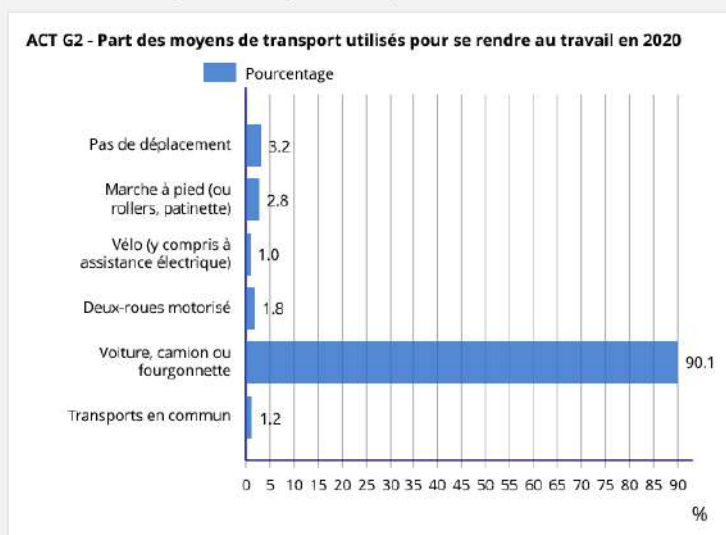
	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	252	100	254	100
Salariés	199	78,9	218	85,8
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	175	69,4	183	72,0
Contrats à durée déterminée	15	6,0	33	13,0
Intérim	3	1,2	2	0,8
Emplois aidés	0	0,0	0	0,0
Apprentissage - Stage	6	2,3	0	0,0
Non-Salariés	53	21,1	36	14,2
Indépendants	21	8,4	21	8,3
Employeurs	32	12,7	15	5,9
Aides familiaux	0	0,0	0	0,0

Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

Graphique du statut et des conditions d'emploi des 15 ans et plus selon le sexe en 2020 à Azé – Source : INSEE 2020

Le recensement 2020 indique que 82.4% des actifs d'Azé sont salariés et la majorité d'entre eux est titulaire de la fonction publique ou dispose d'un contrat à durée indéterminée (CDI), notamment en ce qui concerne les femmes. En effet 85.8% des femmes sont salariées, dont 72% en CDI ou fonctionnaire tandis que 78.9% des hommes sont salariés, dont 69.4% en CDI ou fonctionnaire. La stabilité des situations professionnelles est donc à relever.

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2020



Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.

Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

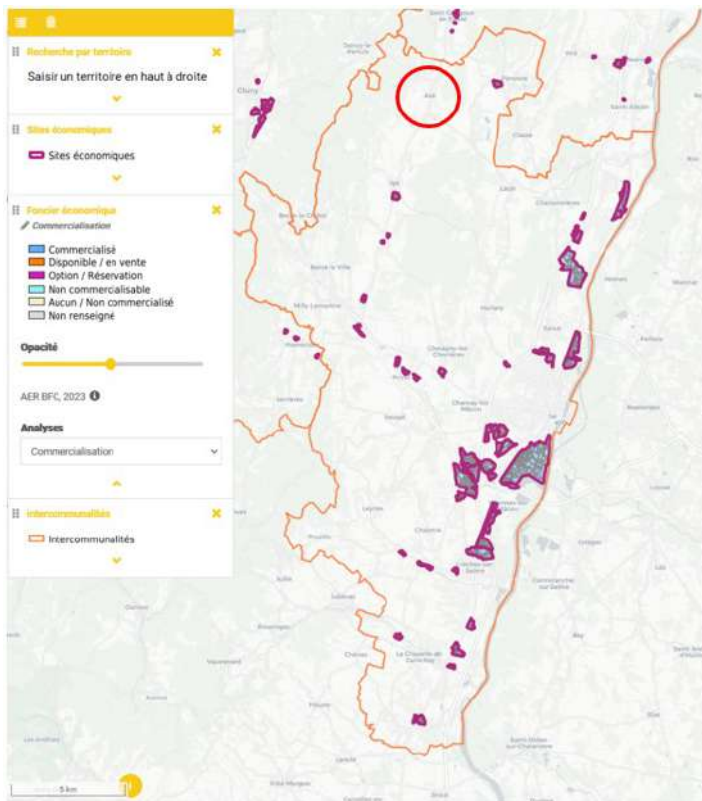
Graphique des moyens de déplacements domicile-travail à Azé – Source : INSEE 2020

La dépendance au véhicule individuel est démontrée par le graphique de l'INSEE ci-dessus, lequel indique que 90.1% des déplacements domicile-travail sont réalisés en voiture (ou assimilé) en 2020. Cette hégémonie en matière de déplacements trouve à s'expliquer par divers facteurs :

- Le modèle de développement d'Azé : fondé sur l'installation de ménages désireux de construire une famille et leur résidence principale dans un cadre rural privilégié tout en demeurant à proximité de l'agglomération de Mâcon.
- L'aménagement du territoire : la commune se trouve exclue du réseau de transports collectifs (notamment ferré).

Il faut noter que 3.2% des actifs n'ont pas besoin de se déplacer pour se rendre au travail. Si ce pourcentage tient certainement aux emplois domiciliés dans la commune, il est envisageable d'anticiper une augmentation de cette part avec le développement du télétravail. En effet, l'amélioration des réseaux de télécommunications couplée aux évolutions sociétales observées suite à la crise sanitaire de COVID19 ont favorisé l'intensification du recours au télétravail, lequel représente un intérêt important pour les communes rurales. En effet, le cadre de vie privilégié en milieu rural est un élément d'attractivité.

Les pôles pourvoyeurs d'emplois



La communauté d'agglomération Mâconnais-Beaujolais à laquelle appartient Azé dispose de la compétence en matière de développement économique. Cette dernière gère une trentaine de zones d'activité sur le territoire communautaire qui comporte 39 communes.

On constate que la commune d'Azé n'abrite aucune zone d'activité, la plus proche se situant sur la commune voisine de Péronne.

Pour ce qui tient aux établissements présents sur le territoire communal, il est possible de citer notamment :

- **Etablissements PONCET FRERES**, implantée au cœur du bourg et spécialisée dans la fabrication d'éléments en béton pour les cuves et caveaux. En 2020, Cette PME comptait en 10 et 19 salariés.

- **SESAME AUTISME RHONE ALPES**, implantée au Sud-Ouest du bourg, l'établissement est un hébergement social pour handicapés mentaux et malades mentaux.

Localisation des zones industrielles ou commerciales à proximité de la commune

Source : cartes.ternum-bfc

Azé compte de **nombreuses activités associatives** sur son territoire, quelques exemples sont présentés ci-après :

- *Alpine & Renault sport du haut mâconnais : sports mécaniques*
- *Amicale des pêcheurs d'Azé*
- *Amicale des Pompiers*
- *Association pour la recherche et la valorisation des grottes d'Azé et du Mâconnais-Clunisois*
- *Au fil des ans*
- *Ball Trap Club Azéen*
- *Cant'AZE : activité artistique et culturelle*
- *CODA 71*
- *Evasions et Découvertes*
- *Fête de la bière*
- *Foire d'Azé*
- *Foyer Rural d'Azé*
- *Karaté club val de Saône*
- *Lap'Azé 71*
- *Le P'tit Bouchon*
- *Le réveil d'Azé*
- *Les Dériv'Chaines*
- *Pampy Racing*
- *Patrimoines d'Azé*
- *PPC Pascal Paire Compétition*
- *Souvenir Français*
- *Tirelire des Ecoles*

La diversité des associations présentes sur le territoire communal démontre le dynamisme du village. Les associations participent notamment au maintien du lien social au sein de la population, d'autant plus au regard de l'arrivée régulière de nouveaux ménages à Azé. L'activité associative accompagne également les grands enjeux sociaux et sportifs en présence sur le territoire

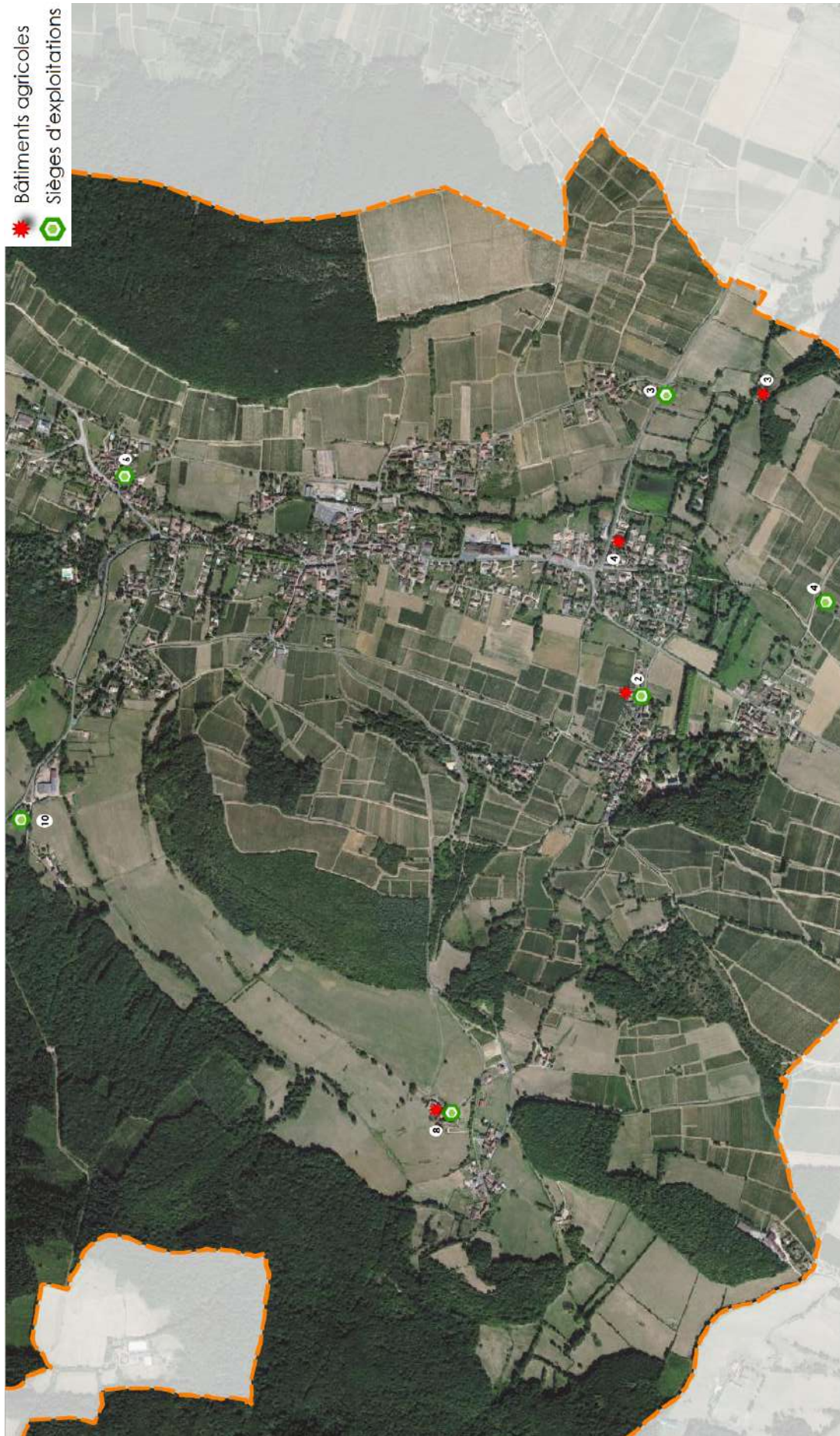
A.3 – L'ACTIVITE AGRICOLE

Afin de réaliser le diagnostic, un questionnaire a été envoyé aux exploitants agricoles de la commune et une réunion de travail avec les agriculteurs a eu lieu à la salle des fêtes d'Azé le 15/02/2024. Les données du diagnostic sont également complétées avec les données AGRESTE de 2020.

Données générales :

Une dizaine d'exploitants, principalement orientée vers la production viticole, ont répondu au questionnaire,

N°	Siège social	Type d'exploitation	Surface agricole	Périmètre sanitaire	Vente	IGP/AOP	Projet
1	AZE	Viticulture	3.70 Ha en propriété 0.85 Ha en location	Non	Oui	AOC	Non
2	AZE	Viticulture	30 Ha en location	Non	Non	AOC	Oui (extension d'un bâtiment de stockage)
3	AZE	Caprins / Volailles / Prairies	2.5 Ha en propriété 6 Ha en location	Non	Oui	Non	Oui : délocalisation dans un autre site sur la commune
4	AZE	Viticulture	10 Ha en propriété 4 Ha en location	Non	Non	AOC	Non
5	AZE	Viticulture	5.41 Ha en propriété 5.51 Ha en location	Non	Non	AOC BOURGOGNE AOC Mâcon	Non
6	AZE	Viticulture	1.20 Ha en propriété 0.55 Ha en location	Non	Non	Non	Non
7	AZE	Viticulture	0.26 Ha en propriété	Non	Non	Non	Non
8	AZE	Viticulture	40 Ha en propriété	Non	Non renseigné	Non	Non
10	AZE	Bovins à viande	0.80 Ha en propriété 119 Ha en location	Non	Non	Non	Non

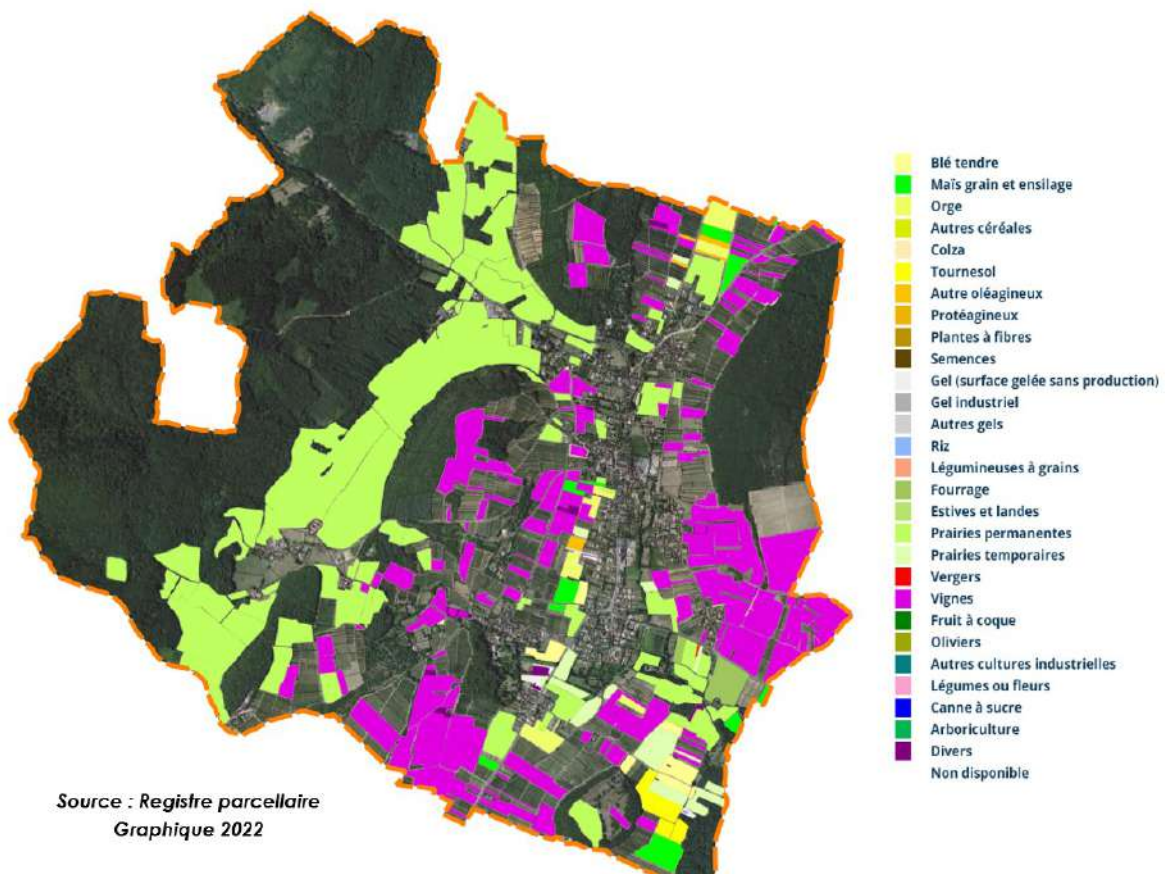


Registre parcellaire graphique

Historiquement, l'agriculture joue un rôle important dans le développement du territoire, elle contribue même au développement de certaines constructions isolées qui viennent dynamiser les perspectives visuelles offertes sur les terres agricoles. C'est principalement à partir des années 1970 que l'activité agricole amorce une perte de dynamisme, le nombre de fermes diminue (leur surface agricole utile augmente du fait de rassemblement) et les terres agricoles sont en partie mobilisées pour le soutien du développement urbain identifié précédemment.

La surface agricole utile sur l'ensemble du territoire s'élève à 667 hectares, en hausse de plus de 4.2% entre 2010 et 2020 même si la SAU moyenne par exploitation a diminué de 1.5 Ha sur la même période. La SAU moyenne par exploitant est de 22.2 hectares. Parmi la SAU en 2020 on recense 50.9% de terres affectées à la viticulture et 42.7% affectés à des prairies permanentes.

Il est important de préciser que la majeure partie des surfaces agricoles de la commune fait l'objet d'une déclaration dans le cadre de la politique agricole commune. La carte ci-dessous permet de localiser les parcelles identifiées au titre de la PAC et pour lesquelles, toute modification de la nature du sol (passage en zone urbaine) est susceptible d'induire un manque à gagner en matière de production et de droit à des aides agricoles.



Appellation d'origine

Deux appellations d'origines contrôlées sont identifiées sur la commune :

- AOC Bourgogne
- AOC Mâcon

Projet de construction et cheminements agricoles

Parmi les exploitants de la Commune, seuls deux ont des projets d'extensions sur site (ces sites sont situés en dehors de la trame urbaine et ne pénalise pas le développement urbain du bourg).

S'agissant des cheminements agricoles, il n'est pas recensé de problématique particulière majeure, hormis quelques problèmes liés à la départementale et le non-respect des limitations de vitesse des voitures. Le stationnement gênant des véhicules sur les voies communales est également évoqué.

A.4 – L'ACTIVITE FORESTIERE

Les bois et forêts relevant du régime forestier (encadrer par le Code Forestier) figurent en annexe du PLU. Par défaut, les bois et forêts qui n'en relèvent pas sont soumis à l'obligation de réaliser un plan simple de gestion ou à autorisation administrative (Code Forestier).

Les demandes d'autorisation administratives peuvent être couplées d'une déclaration préalable au regard des dispositions du Code de l'Urbanisme :

- **L.113-1 du Code de l'Urbanisme** : dans les espaces boisés classés identifiés au titre d'un document d'urbanisme.
- **R.421-23 du Code de l'Urbanisme** : dans les bois, forêts ou parc situés sur le territoire de commune où l'établissement d'un PLU a été prescrit².
- **L.151-23 / L.151-19 du Code de l'Urbanisme** : dans les éléments de paysages ou sites et secteurs à protégés pour des motifs d'ordre écologique, culturel, historique ou architectural.

Toutefois, la déclaration préalable pour les coupes et abattages imposée par le Code de l'Urbanisme n'est pas requise (article R.421-23-2 du Code de l'urbanisme) dans les cas suivants :

- Dans le cadre d'enlèvement des arbres dangereux, des chablis et des bois morts,
- Lorsqu'il existe déjà un contrôle administratif en vertu du Code Forestier :
 - o Pour les bois et forêts soumis au « régime forestier » encadré par le livre II du code forestier (donc au sein du DPAC),
 - o Lorsqu'il est fait application d'un « plan simple de gestion » (PSG) agréé, d'un règlement type de gestion (RTG) approuvé ou d'un programme des coupes et travaux (PCT) d'un adhérent au code des bonnes pratiques sylvicoles agréé,
 - o Lorsque les coupes entrent dans le cadre d'une autorisation par catégories définies par arrêté préfectoral, après avis du Centre national de la propriété forestière.

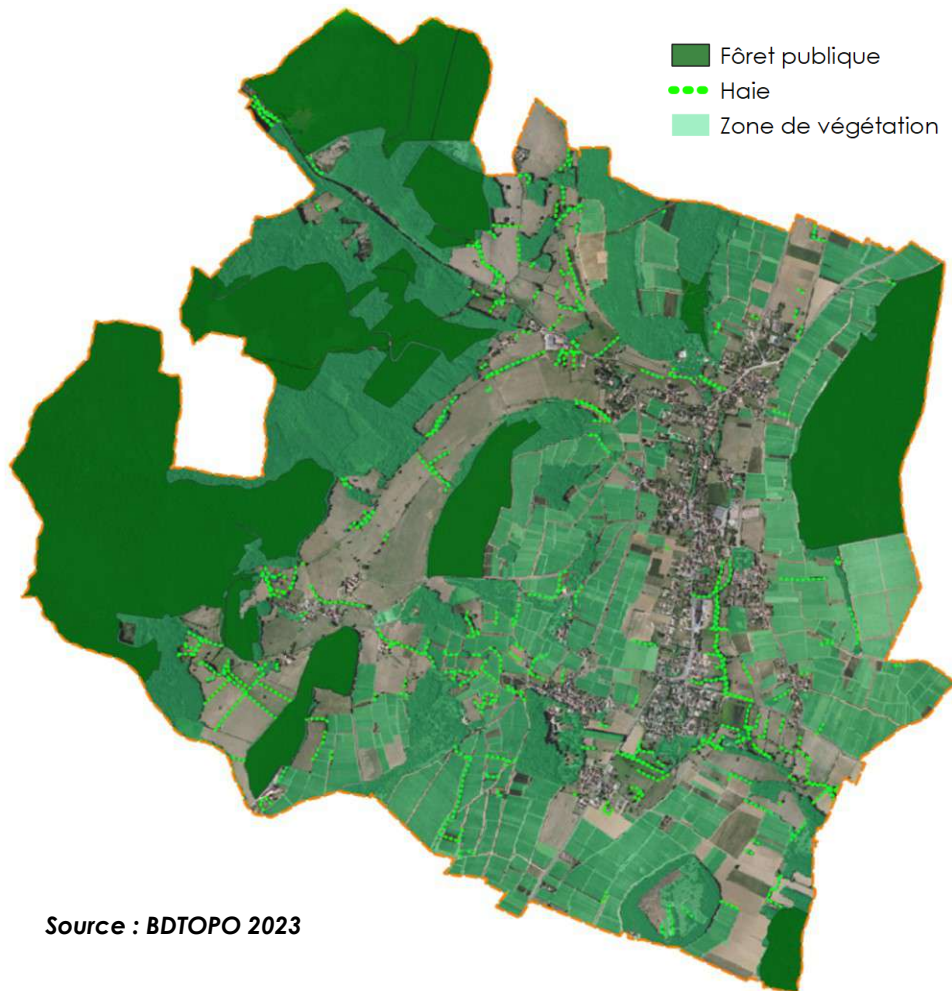
Le PLU doit prendre en compte les orientations du Schéma Régional de Gestion Sylvicole applicables aux forêts privées de Bourgogne signé le 10/07/2006. Le SRGS est le document cadre pour mettre en œuvre la gestion durable des forêts privées à l'échelle régionale. Il donne des recommandations de sylviculture pour les principaux types de peuplements.

Quinze objectifs d'amélioration continue ont été retenus par l'ensemble des signataires et partenaires en octobre 2001 avec une possibilité de révision et mise à jour tous les 5 ans :

- Objectif 1 : des techniques durables d'exploitation du bois.
- Objectif 2 : des milieux et des espèces remarquables bien gérés.
- Objectif 3 : des débouchés rémunérateurs pour les produits forestiers.
- Objectif 4 : des forêts bien aménagées et bien suivies.
- Objectif 5 : les potentialités des milieux forestiers bien connues et des espèces forestières bien adaptées à la station.
- Objectif 6 : une filière forestière riche en emplois qualifiés.

² Une réponse ministérielle publiée au Sénat le 27/05/1999 précise que cette disposition n'est pas applicable dans les cas où un POS serait mis en révision (la notion de POS pouvant être étendue à celle de PLU). Elle tend à s'appliquer jusqu'à l'entrée en vigueur du PLU.

- Objectif 7 : l'état de santé des forêts régulièrement contrôlé.
- Objectif 8 : une surface forestière bien connue.
- Objectif 9 : une gestion forestière attentive à la biodiversité.
- Objectif 10 : l'équilibre sylvo-cynégétique.
- Objectif 11 : le capital ligneux sur pied géré durablement.
- Objectif 12 : des infrastructures bien raisonnées, adaptées aux enjeux et respectueuses de l'environnement.
- Objectif 13 : une récolte de bois raisonnée et équilibrée.
- Objectif 14 : des peuplements forestiers stables et résistants.
- Objectif 15 : un paysage forestier de qualité.



Les espaces forestiers sont principalement localisés en limites territoriales avec la présence de quelques massifs aux abords de la trame urbaine. De même, le territoire agricole compte plusieurs haies en bordure des constructions ou le long des chemins d'exploitation :



On ne dénombre aucune exploitation forestière sur le territoire.

FICHE SYNTHÈSE : ACTIVITÉS

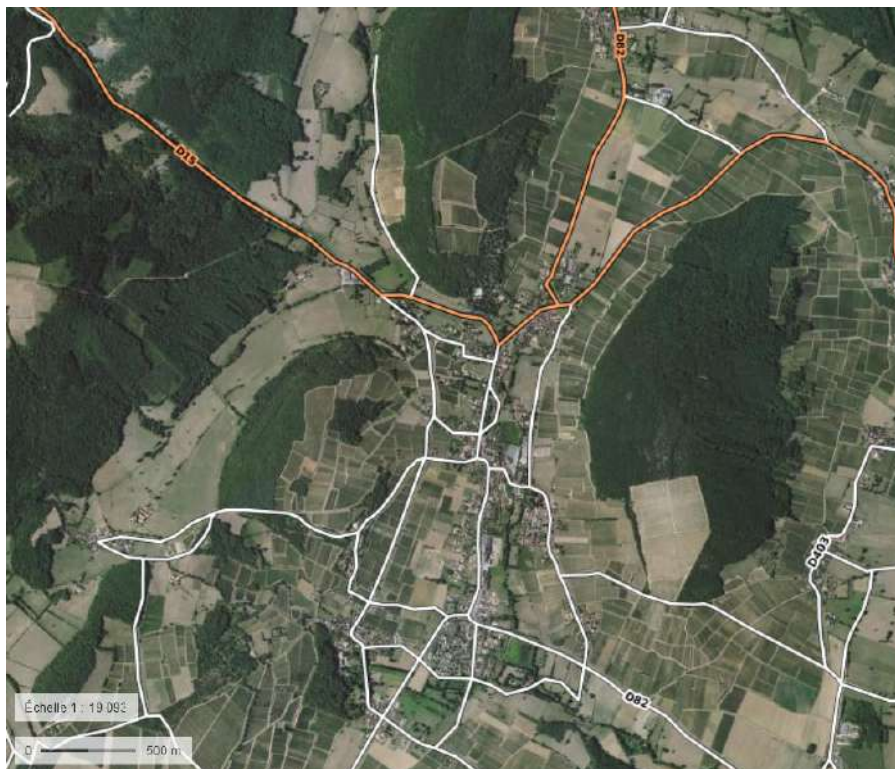
Les éléments clés et les enjeux en présence :

- Une population dans laquelle les actifs sont bien représentés mais qui travaillent majoritairement à l'extérieur : agglomération Mâconnaise et pôles, ce qui engendre des flux pendulaires importants et une dépendance à la voiture individuelle. Développement d'un phénomène de périurbanisation avec le risque de devenir un « village dortoir »
- Une majorité de salariés en CDI : la population d'Azé est donc majoritairement composée de travailleurs à la situation stable.
- Une offre de services et de commerces importante, localisée principalement sur le centre-bourg. Enjeu de maintenir les emplois et activités existantes.
- Une attractivité touristique importante, pourvoyeuse d'emplois, d'activité économique et de développement. Enjeu de maintien et de développement de l'écotourisme.
- Une activité agricole très présente, principalement liée à l'exploitation des cultures viticoles



LES TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

B.1 – LES INFRASTRUCTURES ET LES TRANSPORTS EN COMMUN



Réseaux et infrastructures de transports à Azé – Source : Géoportail

À première vue, le village d'Azé est bien desservi par les réseaux et infrastructures de transport. Sa localisation dans la plaine Mâconnaise en fait un lieu de passage certain, comme en témoignent les diverses infrastructures qui traversent et partagent le territoire communal.

Les infrastructures et le réseau routier

Le village est implanté à proximité immédiate de la **RD15**. Cet axe relie Cluny (71) à Fleurville (71) et traverse le village d'Ouest en Est. Il donne accès aux pôles de Péronne (7 min environ) et de Viré (11 minutes environ) et par conséquent aux équipements, commerces et autres services.

La commune d'Azé est traversée en son centre, selon un axe Nord-Sud, par la **RD82**. Axe majeur permettant de relier Lugny à Mâcon, elle possède une annexe, la RD82^E, qui correspond en partie au tracé originel de la RN6 dans la traversée de Mâcon. Il donne accès à l'agglomération mâconnaise en moins de 25 minutes.

La desserte en transport en commun est presque inexistante sur le territoire, mis à part la ligne de transport 204 permettant de rejoindre Mâcon.

Parmi les autres moyens de transport, les points les plus proches sont les suivants :



Aéroport de Lyon Saint-Exupéry

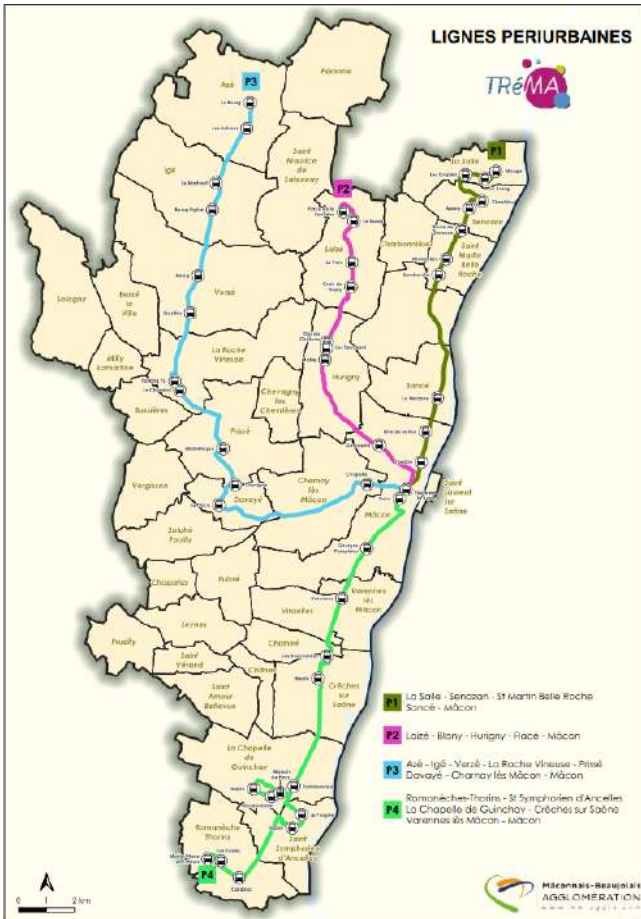


Gare TGV : Maçon Loché TGV

Gare TER : Mâcon-Ville

La commune est donc très bien desservie par les infrastructures routières départementales et a accès en moins de 30 minutes à deux pôles majeurs à savoir Tournus et Mâcon. En outre, les habitants d'Azé peuvent se rendre à Senozan (environ 15 min en voiture) pour se déplacer en train.

Les autres solutions de mobilité



P3 AZÉ ↔ IGÉ ↔ VERZÉ ↔ LA ROCHE-VINEUSE ↔ PRISSÉ ↔ DAVAYÉ CHARNAY-LÈS-MÂCON ↔ MÂCON

	1	2	2		2	1	2
AZE							
Le Bourg	07:00	08:15	13:15				
Les Béluses	07:01	08:16	13:16				
IGÉ							
Le Martoret	07:04	08:19	13:19				
Bourg / Eglise	07:05	08:20	13:20				
VERZÉ							
Bourg	07:07	08:22	13:22				
Escottes	07:09	08:24	13:24				
LA ROCHE-VINEUSE							
Parking PL	07:14	08:29	13:29				
Le Chanelet	07:15	08:30	13:30				
PRISSÉ							
Bibliothèque	07:20	08:35	13:35				
Chevigne	07:22	08:37	13:37				
DAVAYÉ							
Place	07:25	08:40	13:40				
CHARNAY-LÈS-MÂCON							
Chapelle	07:35	08:50	13:50				
MÂCON							
Barre Rambuteau	07:40	08:55	13:55				
Gare SNCF	07:43	08:58	13:58				
MÂCON							
Gare SNCF	12:25	17:30	18:20				
Lacretelle	12:27	17:32	18:22				
CHARNAY-LÈS-MÂCON							
Chapelle	12:31	17:36	18:26				
DAVAYÉ							
Place	12:41	17:25	18:36				
PRISSÉ							
Chevigne	12:45	17:30	18:40				
Bibliothèque	12:47	17:32	18:42				
LA ROCHE-VINEUSE							
Le Chanelet	12:52	17:37	18:47				
Parking PL	12:53	17:38	18:48				
VERZÉ							
Escottes	12:58	17:45	18:53				
Bourg	13:00	17:45	18:55				
IGÉ							
Bourg / Eglise	13:02	17:47	18:57				
Le Martoret	13:03	17:48	18:58				
AZE							
Les Béluses	13:06	17:51	19:01				
Le Bourg	13:08	17:53	19:03				

1: circule toute l'année du Lundi au Vendredi (sauf jours fériés) 2: circule toute l'année du Lundi au Samedi (sauf jours fériés)

Mâconnais Beaujolais Agglomération gère le transport urbain sur son territoire et a mis en place un réseau de bus en partenariat avec la société Transdev.

La ligne P3 du réseau TRÉMA permet donc aux habitants d'Azé de se déplacer dans les différentes communes traversées par la ligne (voir tableau ci-dessus) et de rejoindre le centre mâconnais en moins de 45 minutes (3 aller-retour quotidien avec des arrêts au centre du bourg ainsi qu'au lotissement Les Beluses).

En outre, Mâcon Beaujolais Agglomération organise un service de **Transport à la Demande (TAD)** accessible à l'ensemble des administrés. Il assure du lundi au vendredi un transport vers Mâcon au tarif de 1.30€, sur simple appel réalisé la veille du jour du déplacement désiré.

Il existe 3 services Tréma Fil :

TremA'Fil + tôt le matin et + tard le soir

Ce service permet de circuler sur les communes desservies par les lignes urbaines A B C D E G.

- DU LUNDI AU VENDREDI (hors jours fériés)
- DE 5H À 7H ET DE 19H30 À 21H30 DÈS LORS QUE LES LIGNES URBAINES NE FONCTIONNENT PAS
- DE POINT D'ARRÊT À POINT D'ARRÊT
- EN HORAIRES LIBRES EN FONCTION DE LA DISPONIBILITÉ DU VÉHICULE

UNIQUEMENT SUR RÉSERVATION
jusqu'à 2 heures à l'avance

N° Vert 0 800 35 00 34

TremA'Fil dimanche et jours fériés

Comme TremA'Fil, ce service sera mis en place sur les communes desservies par les lignes urbaines A B C D E G.

- LES DIMANCHES ET LES JOURS FÉRIÉS (hors 1^{er} mai)
- DE 9H À 12H30* ET DE 13H30 À 20H15*
- DE POINT D'ARRÊT À POINT D'ARRÊT
- EN HORAIRES LIBRES EN FONCTION DE LA DISPONIBILITÉ DU VÉHICULE

* Sous réserve d'habitat équipé

ANTICIPÉZ VOS DÉPLACEMENTS :
- dimanche jusqu'à 14 jours à l'avance

TremA Fil'Périf

Service de Transport à la Demande qui relie les communes périphériques et le cœur de ville de Mâcon pour plus de mobilité!

- DU LUNDI AU SAMEDI* : pour une plus grande mobilité
- 3 HORAIRES DE DÉPART DEPUIS MÂCON Vers les communes périphériques : 8h30 - 12h30 - 17h30
- 3 HORAIRES D'ARRIVÉE À MÂCON Depuis les communes périphériques : 10h - 14h45 - 18h45 (1 h 15 - 10 min - temps de trajet moyen de 45 min à 60 min)

LES HORAIRES DE PRISE EN CHARGE AUX ARRÊTS dans votre commune périphérique vous sont communiqués à l'avancement (H + 7 - 10 min)

RECEVEZ PAR MAIL OU PAR SMS LA CONFIRMATION de vos horaires la veille de votre déplacement

- 3 POINTS D'ARRÊT SUR MÂCON
 - Gare SNCF
 - Place de la Haine
 - Maison Médicale Polyclinique

* hors 1^{er} mai

UNIQUEMENT SUR RÉSERVATION
Jusqu'à 2 heures à l'avance

N° Vert 0 800 35 00 34

RAPPELS :

- L'inscription au service ne vaut pas titre de transport
- Seuls les titres de transport TremA'Fil sont acceptés sauf TremA'Fil (vous pouvez aussi acheter des tickets unitaires de conducteur)
- Les scolaires sont autorisés à emprunter le service TremA'Fil D'AZÉ UNIQUEMENT en dehors des heures de fonctionnement des lignes périurbaines, soit les mercredi après-midi, les samedi et pendant les périodes de vacances scolaires

B.2 – LES MOBILITES DOUCES

La desserte du territoire

Concernant les mobilités douces pour les circulations au sein du village, cela est traité dans le diagnostic urbain. Le propos ci-après vise à traiter les liaisons douces entre Azé et son environnement.

La transition écologique et les changements sociétaux impliquent le développement des mobilités douces au quotidien même si cet objectif se trouve confronté à de nombreuses difficultés dans les territoires hors des agglomérations. Azé n'est pas connecté à un réseau de voies cyclables, ce qui complique les liaisons par ce mode de déplacement doux et écologique. Toutefois, le caractère de commune rurale du village n'est pas des plus favorables à ce type de liaisons.

La RD82 traverse le village et contraint le développement de telles liaisons douces vers le Sud, dès lors, seules les façades Sud et Ouest d'Azé sont ouvertes.

Le réseau de randonnée pédestre, équestre et de VTT

Mâconnais Beaujolais Agglomération a récemment lancé l'élaboration de son Schéma Directeur de la Randonnée en créant un linéaire de 380 kilomètres de sentiers **[A COMPLETER AVEC LE RETOUR DE MBA]**